

La lettre de la

CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

3 dix ans !

Un bilan de l'aventure CPDT par ses fondateurs.

8 une pépinière de chercheurs

En dix ans, plus de cent cinquante chercheurs ont travaillé pour la CPDT. Que sont-ils devenus ?

10 dossier « Etat du Territoire Wallon »

Les fiches communales de l'occupation du sol et l'atlas des dynamiques territoriales sont en ligne. Interview des chercheurs.

12 formation

Rencontre entre les conseillers et les fonctionnaires délégués. Interview de Caroline Setruk, conseillère à Ohey.

Mars 2009

Edito

N°20

Les dix ans de la Conférence Permanente du Développement Territorial nous invitent à nous rappeler le contexte spécifique de l'évolution de l'aménagement du territoire, à la fois au niveau wallon et européen, dans lequel elle a vu le jour.

En novembre 1997, le Gouvernement, mû par une volonté de relance de l'action gouvernementale, adopte une Déclaration de politique régionale complémentaire (DPRC) autour de certaines thématiques transversales aux différents ministres, au point que certains politiques ont vu dans cette DPRC le « grand-père » du Plan Marshall.

En 1997, le Plan régional d'aménagement du territoire (le PRAT, lancé depuis 1974 sur base du prescrit de la loi de 1962) devient le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) ; le Code wallon de l'aménagement du territoire et du patrimoine (CWATUP) est modifié et lui confère une assise véritable. Le débat sur la dimension réglementaire du SDER au regard de la hiérarchie des normes et sur sa place par rapport à l'ensemble des politiques était enfin tranché.

En mai 1999, le SDER est enfin adopté à l'issue d'un dernier « rush » associant bureaux d'études, administration de l'aménagement du territoire, cabinet du Ministre en charge de l'Aménagement et *in fine* l'ensemble des ministres et leurs cabinets. Le même mois voit l'adoption à Postdam du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), fruit d'un travail intergouvernemental et de

la Commission, dans lequel sont impliqués pour la Région Wallonne une partie des acteurs intervenants dans l'élaboration du SDER.

Les années 1997, 1998 et 1999 sont donc marquées par un effort intensif de réflexion, de conception et d'arbitrage politique pour bâtir une stratégie territoriale régionale tant attendue.

C'est dans ce contexte qu'apparaît la nécessité de renforcer la connaissance nécessaire à la prise de décision ; le Ministre Michel Lebrun en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, avec l'accord du Ministre-Président Robert Collignon, lance l'idée d'un financement récurrent d'un programme en développement territorial associant les trois universités francophones. Accroître les moyens financiers, augmenter les synergies et collaborations entre équipes universitaires, renforcer les articulations entre la recherche et la décision politique. La CPDT voit le jour.

Les fondamentaux qui sont à la base de la CPDT sont toujours là : une recherche enfin centrée sur le territoire et toutes les interactions entre les politiques au regard de celui-ci, interdisciplinaire (associant des équipes provenant des diverses académies universitaires), orientée vers la décision et donc en étroite relation avec l'action sur le terrain et l'élaboration des stratégies à différentes échelles.

En ces temps de réorganisation (songeons à la « modernisation » de l'administration régionale), resituons le positionnement de la CPDT. Au nom de la transversalité, il serait tentant de la situer en des instances de plus en plus « hautes », car plus on s'élève, plus le paysage embrasse de larges vues (mais réduites). Toutefois, cette transversalité que l'on pourrait qualifier de « coupole » nous éloigne des processus de décision et perd en opérationnalité.

Telle n'est pas la tendance constatée à l'étranger. Le programme européen ORATE (Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen - en anglais ESPON), dans sa seconde mouture (ESPO II) s'inscrit plus encore dans un système d'aide à la décision. En France, l'Observatoire des territoires est adossé à la DIACT, en charge de la cohésion territoriale. En Espagne, l'Observatorio de la Sostenibilidad, qui se caractérise par une forte dimension territoriale, est quant à lui adossé au Ministerio de Medio Ambiente, en charge de la cohésion territoriale.

Un des objectifs du colloque de la CPDT du 24 mars prochain est d'alimenter le programme de recherche dans ses quatre dimensions : la recherche fondamentale (les doctorats), la recherche opérationnelle, la veille et les expertises ponctuelles d'aide à la décision. Nous en tirerons les conséquences sur le fonctionnement même de la CPDT après ce colloque. Pointons seulement l'éducation permanente et la formation continuée au long du cycle de vie professionnel, et le triptyque observation-recherche-prospective.

L'avenir de la CPDT sera le fruit de la façon dont la Région wallonne se saisira des enjeux du développement territorial, comme la préhension du futur par celle-ci sera aussi le résultat entre autres des travaux de la CPDT.

Luc Maréchal
Directeur général ff de la DGO4
Fonctionnaire gestionnaire de la CPDT

La CPDT a dix ans – La Wallonie dans dix ans
Colloque CPDT
Le 24 mars 2009 à Liège
Inscriptions : <http://cpdt.wallonie.be>

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Fonctionnaire gestionnaire :
Luc Maréchal, SPW-DGO4 - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
Luc.MARECHAL@spw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 25

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
guide@ulb.ac.be
Tél. 071/60 02 70 ou 02/650 65 60
Coordination : Marie-Françoise Godart
et Pierre Obsomer

UCL-CREAT

Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : Yves Hanin
et Alain Malherbe

ULg-LEPUR-FUSAGx

Laboratoire d'Etudes en Planification Urbaine et Rurale
Rue de l'Aunaie 30-32 bte 38
4000 Sart-Tilman
lepur@ulg.ac.be
Tél. 04/366 58 87 ou 58 88
Coordination : Jacques Teller
et Bernadette Vauchel

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat (Florence.LECHAT.ext@spw.wallonie.be)

Editeur responsable : L. Maréchal
Rédaction : D. Istaz et D. Costermans
Crédit photographique : J.L. Carpentier (SPW-DIRCOM), F. Dor (SPW-DGO4), D. Istaz, N. Martin, M. Servais, C. Setruk, F. Quadu
Mise en page : C. Lemaire
Graphisme : Debie Graphic Design
Impression : JacOffset

**La lettre N° 21
paraîtra en juin 2009**



La CPDT a dix ans

La Conférence permanente du Développement territorial fête ses dix ans. En mars, un grand colloque prospectif tentera de baliser le développement du territoire wallon à l'horizon des dix prochaines années. Cet anniversaire, c'est aussi l'occasion de dresser un bilan de l'aventure CPDT, vue par ses fondateurs. La Lettre de la CPDT a recueilli les points de vue de Jean Pol Van Reybroeck, à l'époque chef de cabinet adjoint du Ministre Lebrun, de Ghislain Géron, Inspecteur général à la Division de l'Observatoire de l'Habitat et à la coordination de l'ancienne DGATLP et de trois responsables académiques : Christian Vandermotten (ULB), Bernadette Mérenne (ULg) et Pierre Govaerts (UCL).

Jean Pol Van Reybroeck¹

À l'installation du Gouvernement wallon Collignon-Lebrun (1994-1999), un double constat s'imposait :

- dès avant la régionalisation, l'aménagement du territoire faisait certes l'objet d'une série de budgets d'études, mais

disparates ; les équipes de recherche étaient par définition variables et leur statut précaire ;

- par ailleurs, l'aménagement du territoire n'était pas considéré comme une matière scientifique ou académique ; même le diplôme d'urbaniste n'était pas reconnu !

Avec Ghislain Géron, à l'époque en charge du Patrimoine chez le Ministre Collignon, nous nous sommes attelés, conformément à la Déclaration de politique générale du Gouvernement, à pérenniser la recherche en aménagement du territoire au sein des trois universités, l'ULB, l'ULg et l'UCL, qui dispensaient déjà un enseignement dans cette matière. Nous avons proposé au Gouvernement une structure de financement à parts égales (15 millions FB) : patrimoine, aménagement du territoire et transports. Lors des premières réunions intercabines, les représentants des Ministres compétents dans d'autres matières se sont intéressés à l'aventure : le logement, l'économie, l'agriculture, l'environnement et les routes. D'où non pas trois, mais huit « queues » de budget, soit 120 millions FB ! Ce faisant, le Gouvernement pouvait ainsi fédérer des budgets

qu'il octroyait déjà par ailleurs pour des matières spécifiques et qui présentaient un lien avec le développement territorial. La symbolique de cet intérêt partagé pour la conduite du territoire devenait très forte : huit Ministres s'unissaient en faveur de projets de recherche concertés.

La démarche comportait aussi un aspect humain auquel nous tenons beaucoup : celui de la collaboration entre les trois équipes universitaires. Chaque université était responsable de plusieurs thèmes, à charge pour elle de s'adjoindre les compétences des deux autres universités

La CPDT s'est inspirée de l'ex-DATAR française (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), imaginée par le Général de Gaulle. La DATAR (aujourd'hui remplacée par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires – DIACT) était une administration de mission qui menait une action interministérielle. Elle avait pour objectif de fédérer la recherche universitaire, mais aussi de lancer les équipes sur de grands projets. Avec une vision transversale du développement territorial, elle pouvait inciter les ministères à raisonner par espace et non plus seulement par secteur.



Légende Jean Pol Van Reybroeck

¹ Inspecteur Général f.f., SPW-DGO4, département Aménagement du territoire et urbanisme



La CPDT a dix ans

autour de ces thèmes. Ce faisant, il s'agissait de faire passer l'idée que l'avenir de la Région wallonne pouvait se fonder sur des complémentarités inter-universitaires. D'autre part, le Gouvernement avait l'ambition de mettre en place une pépinière de chercheurs destinés à rejoindre les différentes composantes des administrations publiques territoriales après s'être rompus, lors de leur passage à la CPDT, à la rigueur et la modestie inhérentes au travail scientifique autant qu'à l'esprit de prospective et d'imagination.

Le Gouvernement suivant (1999-2004) a opté pour la fusion des huit budgets de recherche en un seul, lequel devait dépendre alors du seul Ministre de l'Aménagement du territoire. Ceci a quelque peu amoindri la symbolique initiale même si le groupe de travail inter-cabinets rassemblait les représentants de l'ensemble des Ministres et constituait le véritable pilote de la CPDT. Par ailleurs, à la fin de cette législature, l'administration a commandité un audit dont les résultats étaient peu encourageants pour la CPDT. En effet, selon le consultant Price Waterhouse Cooper, la CPDT se caractérisait par la discrétion de son travail et le manque de visibilité de ses résultats.

Ce constat aurait pu se révéler pénible pour la survie des équipes de recherche et, du reste, la CPDT a failli disparaître lors du changement de Gouvernement, bien que le décret du 6 mai 1999, voté sous l'impulsion du Ministre Lebrun, avait pu lui offrir une première base décrétalement.

Sous le Gouvernement actuel, le Ministre Antoine a pris l'initiative du décret du 15 février 2007, lequel précise désormais les quatre missions de la CPDT : la recherche, les expertises, la chaire doctorale et la formation.



Légende

La formation des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme : un pur succès, selon Jean Pol Van Reybroeck.

La chaire doctorale : au même moment, le décret de Bologne a permis de considérer les matières de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme comme « académiques », ce qui ouvre de belles perspectives à l'enseignement, tandis que l'inscription au CWATUPE de cette mission de la CPDT assied la recherche dans le long terme.

La formation : c'est à mes yeux un pur succès. On a aujourd'hui près de deux cents conseillers qui font de l'urbanisme de terrain. Les interactions avec les chercheurs permettent aux seconds de s'inspirer de cas concrets et aux premiers de s'ouvrir à de nouveaux horizons. Ce dialogue, c'est l'incarnation de l'essence même du CWATUPE, dont l'article 1 est la pierre angulaire, fondé sur la loi communale et qui prône le dialogue permanent entre la commune et la Région.

L'aménagement du territoire, dans un régime démocratique, c'est la traduction d'un projet politique sur le sol. Le politique a besoin de l'éclairage du chercheur, qui connaît les contraintes du passé et les potentialités du futur. Mais il n'y a pas de recherche légitime en aménagement du territoire sans financement politique public.

Les expertises : cette mission a été mise en place pour répondre aux critiques de l'audit. Son objectif, c'est celui de l'aide à la décision apportée par des équipes universitaires aguerries. Le lien entre le Gouvernement wallon et les universités trouve là un espace où s'incarner concrètement. L'équipe en charge de l'expertise sur les zones d'activité économique est venue soumettre les conclusions de l'étude au Parlement wallon, devant les membres élus de la Commission parlementaire de l'Aménagement du territoire.



Et l'avenir ?

La CPDT, comme toute aventure humaine, ne manque pas d'être menacée par des forces centrifuges, et ce d'autant qu'elle constitue une structure délocalisée en plusieurs lieux : Namur, Liège, Bruxelles, Louvain-la-Neuve et Gembloux. La tentation du repli sur soi est forte. Le choix de la collaboration est à renégocier chaque jour ! Dans ce cas, il est important de pouvoir en revenir à l'esprit de départ, aux objectifs fondateurs.

Le véritable pouvoir des universités ne réside-t-il pas dans les idées qu'elles font naître et la force de persuasion qu'elles consacrent à les diffuser ? Chacun peut alors, pour l'action qu'il lui est confiée, se nourrir de ces démarches de réflexion et de prospective, persuadés que nous sommes que ce sont les idées qui font bouger le monde.

Ghislain Géron¹

La genèse de la CPDT remonte aux années nonante. Elle part du constat que la recherche régionale en matière de développement territorial était peu développée, lacunaire et disparate. La CPDT a donc été imaginée pour garantir à cette recherche une gestion intégrée dans une perspective à long terme. Toutefois à cette époque, les différentes facultés universitaires collaboraient peu entre elles, il a donc fallu opérer en deux phases :

La première a consisté à constituer un groupe pluridisciplinaire au sein de chacune des trois grandes universités francophones :

- à l'UCL, ce groupe existait déjà (le CREAT), il y manquait juste quelques compétences notamment en matière

de démographie que le service du professeur Poulain pouvait combler sans difficultés.

- à l'ULB, plusieurs groupes de recherche coexistaient sans coopérer : l'Institut d'Urbanisme, le GEHAT et l'IGEAT. Avec l'appui efficace du vice-recteur René Winand, nous les avons incités à travailler ensemble et à constituer le GUIDE.
- à Liège, seul le SEGEFA développait des études à caractère multidisciplinaire. Le vice-recteur Willy Legros a donc constitué un groupe largement pluridisciplinaire regroupant quatre facultés et dénommé LEPUR.

Pour inciter les universités à constituer ces groupes, le ministre André Baudson (dont j'étais le chef de cabinet adjoint) a confié à l'ULg les études préalables au schéma d'agglomération de Liège et à l'ULB celles relatives au schéma d'agglomération de Charleroi, études qui nécessitaient de rassembler dans une même équipe des compétences en matière de

mobilité, de sociologie, d'économie, d'urbanisme, de géographie, etc. et donc de créer un groupe pluridisciplinaire intégré pour gérer ce contrat.

La deuxième phase a consisté à réunir les compétences de ces trois groupes de recherche pour constituer une seule entité. Elle a débuté environ un an avant sa mise sur pied officielle. En tant qu'inspecteur général, j'étais notamment chargé à l'époque de la coordination des actions transversales de la DGATLP. D'autre part, j'avais une fonction d'expert au cabinet du Ministre-Président Robert Collignon ; c'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons assuré avec le chef de cabinet adjoint du Ministre chargé de l'aménagement du territoire, Jean Pol Van Reybroeck, la mise sur pied de la CPDT qui est donc une initiative conjointe du Ministre-Président et du Ministre de l'Aménagement du territoire.

L'objectif initial avait d'ailleurs gagné en ambition puisqu'il s'agissait non seulement de développer des recherches transversales dans une approche systémique, mais encore d'y associer étroitement tous les départements du Ministère de la Région wallonne les amenant ainsi à coopérer plus étroitement entre eux dans la mise en œuvre des résultats de la recherche.

Si les premières années de fonctionnement ont suscité de grands espoirs dans ce sens, force est de constater que cette émulation s'est fortement estompée ces dernières années. Mais peut-être cette dynamique pourra-t-elle être relancée puisque, dans sa lettre de mission, notre nouvelle Secrétaire générale s'est vu confier la tâche de piloter un vaste programme transversal de développement durable. Pourquoi pas dès lors faire de la CPDT la cellule d'expertise associée à ce programme sous la présidence de son pilote ?



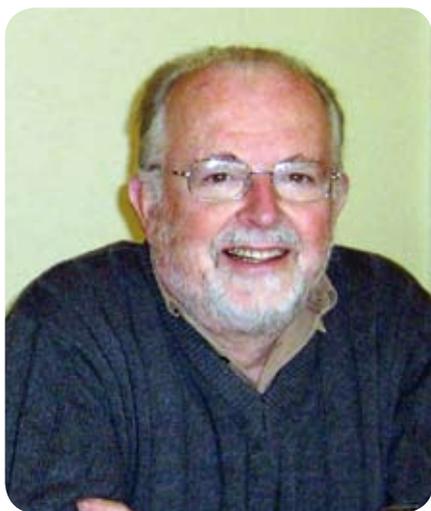
Légende Ghislain Géron

¹ Inspecteur Général, SPW-DGO4, département Patrimoine



La CPDT a dix ans

Christian Vandermorten²



Légende Christian Vandermorten

L'histoire de la CPDT a été une expérience intéressante pour ceux qui sont issus du monde académique. Elle s'inscrit dans celle de la prise de conscience et du développement par l'Université de sa troisième mission, celle de son engagement en direction des besoins d'expertise de la société. Ces dix ans ont donc été l'occasion d'apprendre les nécessaires compromis entre les ambitions de la recherche académique, et les critères selon lesquels elle est jugée par les pairs, même dans un domaine aussi « appliqué » que l'aménagement du territoire et le développement territorial, et les préoccupations immédiates du monde politique et des administrations. Sans doute les deux parties ont-elles appris de cette confrontation et des délicats équilibres qu'elle impose : répondre à des demandes et des expertises selon des calendriers et des urgences qui s'écartent de leurs tem-

poralités habituelles pour l'une ; recevoir des expertises et des informations dont les résultats s'écartent de leurs idées et options initiales pour l'autre. Le fonctionnement actuel de la CPDT, qui associe études fondamentales menées en équipes, productions doctorales, expertises et formations continuées est le produit de cette articulation.

Bernadette Mérenne³

Mes ambitions à l'origine de la CPDT étaient celles de tous les « fondateurs » : créer un centre de référence en Belgique francophone dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement territorial à l'image de la DATAR en France. A cette fin, il convenait de fédérer des chercheurs des différentes disciplines et universités et de tisser des liens avec les fonctionnaires wallons en charge de ces matières, l'objectif final étant la construction d'outils d'aide à la décision efficaces.



Légende Bernadette Mérenne

Personnellement, je fus le porte-parole de l'Université de Liège et j'ai travaillé étroitement avec P. Govaerts (UCL) et R. Winand (ULB). A la demande des autorités académiques liégeoises, j'ai aussi cherché à intégrer les Facultés Universitaires Agronomiques de Gembloux dans la structure.

Aujourd'hui la CPDT est sans aucun doute devenue ce centre de référence en termes de production de savoirs et d'outils. Elle est aussi devenue un vivier de chercheurs qui progressivement s'insèrent dans différentes structures wallonnes. Depuis 2005, elle a élargi ses missions à la formation continue des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme et elle devrait fin 2009 voir l'aboutissement des premières thèses dédiées à des questions d'aménagement et de développement.

La CPDT semble donc avoir été fidèle au rôle qu'on lui avait assigné au départ même si le chemin n'a jamais été facile. Trois aspects pourraient cependant améliorer son efficacité : impliquer davantage les différentes administrations wallonnes, mieux concilier les demandes à court terme du Gouvernement avec la recherche à moyen terme et renforcer les synergies avec les centres de recherche étrangers. La CPDT peut aider à faire face aux défis que rencontre la Wallonie, en continuant à mettre en évidence les tendances des évolutions ainsi que de bonnes pratiques ici et ailleurs et en construisant de bons outils d'aide à la décision.

Pierre Govaerts⁴

Un des apports de la CPDT, outre la concertation entre universités et l'appel aux compétences spécifiques de chacune d'elles, consiste en la collaboration

² Professeur de géographie, past président et chef de service à l'IGEAT, Université Libre de Bruxelles

³ Professeur de géographie et past president du LEPUR, Université de Liège

⁴ Professeur en Aménagement du territoire et Urbanisme, ancien directeur du CREAT, Université Catholique de Louvain



Légende Pierre Govaerts

avec l'administration et le politique. Au début de son histoire, les thèmes de recherche de la CPDT étaient proposés par l'administration et les représentants des divers départements concernés (pas seulement l'aménagement du territoire) se retrouvaient dans les comités d'accompagnement, aux côtés de représentants politiques. On pouvait imaginer ainsi qu'il y aurait beaucoup plus de retombées au niveau des idées, de la pratique et de l'action politique, ainsi qu'une meilleure collaboration entre fonctionnaires qui parfois ne se connaissaient pas et se retrouvaient autour d'un même thème.

Ce fut ainsi pendant une période, en tout cas pour les première et deuxième subventions. Ensuite, la CPDT a été sous la seule tutelle du Ministre de l'Aménagement du Territoire. A mon sens, on a connu là une perte de l'origina-

lité de départ, même si ce n'en était pas l'objectif : une matière, le développement territorial qui associait les administrations concernées dans un esprit de transversalité souhaité par le SDER.

Les recherches et les expertises gardent toute leur utilité mais elles gagneraient à être encadrées par des comités d'accompagnement ; c'est beaucoup plus stimulant pour les chercheurs et on retrouverait à la fois cette transversalité tout comme la possibilité d'entendre la demande et celle de transmettre les résultats sous forme d'aide à la décision. Même si ces rencontres constituent toujours un moment de stress pour les chercheurs !

La formation des Conseillers en aménagement du territoire est très intéressante. Cela permet d'une part d'améliorer leur formation mais aussi de constituer un « corps », une culture commune, un réseau de compétences.

Trop souvent par le passé, les permis d'urbanisme et de lotir se bornaient à une analyse des points de vue administratif et réglementaire. Cette formation permet d'élargir le champ d'investigation aux plans urbanistique et de développement territorial.



Légende La transversalité des équipes, une spécificité et un atout de la CPDT

Comment voient-ils l'évolution du territoire wallon ?

Christian Vandemotten : *Les dix ans de travaux de la CPDT ont aidé à imposer une vision d'une Wallonie au coeur de l'Europe du nord-ouest, nécessairement ouverte sur l'extérieur, accordant à la collaboration avec les régions voisines une place essentielle dans son projet de développement. Ils ont contribué à imposer la nécessité de repenser les cadres territoriaux et de coopération des politiques de développement territorial, de placer le patrimoine, la rénovation, l'urbanité, les paysages au centre des problématiques d'aménagement. Les travaux de la CPDT ont incité la Wallonie à mieux accepter le diagnostic de ses faiblesses héritées, pour les dépasser en s'inscrivant résolument dans les enjeux de l'économie contemporaine, tout en ne négligeant pas les dimensions sociales, et dans des perspectives de développement durable.*

Bernadette Mérenne : *L'avenir du territoire wallon est largement lié à celui de ses voisins (la Wallonie étant pratiquement un espace transfrontalier) et surtout aux évolutions en cours : métropolisation, passage à une économie de l'information et de la communication, dualisation de la société ; il s'agit encore de pouvoir faire face à de nouvelles contraintes comme le réchauffement climatique. Ses grands défis pour un développement territorial durable harmonieux : le renouvellement de son économie en ne laissant aucune sous-région en retrait, la maîtrise de l'urbanisation, l'adoption de nouveaux comportements énergétiques, le respect et la valorisation de son patrimoine naturel et bâti, de plus fortes synergies avec les territoires voisins...*

Une pépinière de chercheurs

Un des souhaits de la CPDT, lors de sa mise en route en 1999, était que ce projet soit aussi une « pépinière de chercheurs » formés au développement territorial durable, chercheurs appelés à essaimer dans les administrations, les cabinets, les bureaux d'études. En dix ans, plus cent cinquante chercheurs ont travaillé pour la CPDT, dont les deux tiers nous ont quittés pour d'autres cieux. Que sont-ils devenus ?

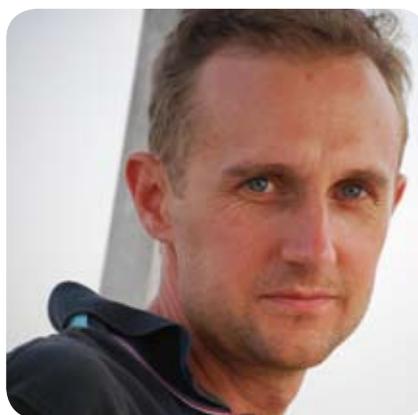
Xavier Duyck, docteur en géographie, urbaniste

Honte sur moi - mais c'est au cours de ma première semaine comme chercheur de la CPDT qu'il me semble avoir entendu pour la première fois l'adjectif « durable » à côté du mot « développement ». Au bout de quatre ans, la multidisciplinarité des équipes m'a permis de parfaire ma compréhension de cette notion si opaque. Ah, cette fameuse transversalité chère à Pierre Govaerts !

Depuis mon départ de la CPDT, je suis chef de projet au sein d'une cellule urbanisme pour le groupe hollandais « Grontmij », lequel rassemble au travers de toute l'Europe des bureaux multidisciplinaires et actifs dans trois secteurs : Bâtiments, Infrastructure et Milieu (concept BIM). Notre bureau d'études situé à Louvain-la-Neuve est plus spécifiquement expérimenté dans les domaines des infrastructures routières et des réseaux d'assainissement (collecteurs, égouttage communal, bassin d'orage...). Je suis chargé de l'élaboration de plans communaux d'aménagement et de lotissements au travers de la Wallonie, lesquels débouchent pour nos clients sur des travaux d'infrastructures.

Martin Grandjean, bio-ingénieur

Je travaille à présent pour la FAO (Food and Agriculture Organization) au Rwanda. Mon travail consiste principale-



Légende *Martin Grandjean*

ment à gérer différents projets (d'urgence et de développement mais toujours en lien avec l'agriculture). De plus, une grande partie de mon temps est consacré à la coordination des actions des différentes agences onusiennes. Le Rwanda est en effet un pays pilote du projet « Delivering as one » ou « ONE UN » (un programme, un cadre budgétaire, un leader, une voix, un bureau) qui vise à améliorer l'impact, la cohérence et l'efficacité de l'action des agences des Nations-Unies au sein des pays.

De mon passage à la CPDT, je retiens les éléments positifs suivants qui me sont très utiles ici :

- avoir appris à travailler avec le politique et l'administration ;
- avoir appris à travailler en interdisciplinarité ;
- avoir de la rigueur dans la rédaction des rapports et l'analyse des questions soulevées.

Olivier Dubois, docteur en gestion de l'environnement

Les trois apports principaux de mon passage à la CPDT sont la confrontation de mes idées et mes travaux avec les gestionnaires publics, régionaux en l'occurrence, la mise en commun des compétences issues de différentes universités à la culture parfois très différente et, enfin, le travail en pluridisciplinarité et la richesse et la solidarité des résultats que cela dégage si on apporte les méthodes de sa discipline sans vouloir les imposer.

J'ai quitté l'université en 2006 pour devenir conseiller au sein de l'Union des Villes et Communes où je suis en charge des aspects liés à la finance, à la fiscalité locale et à la comptabilité. J'y gère également la thématique du développement économique où j'ai eu l'occasion, jusqu'il y a peu, d'assurer l'animation du réseau des agences de développement local.



Légende *Olivier Dubois*



Anne-Catherine Klinkenberg, géographe

J'ai rencontré un texte de loi. Le premier que j'aie jamais rencontré. Avec des vu, des attendu et des considérant. C'était en 1998, ma rencontre avec l'interdisciplinarité. Car derrière le texte, il y avait un collègue juriste. Sur notre recherche, elle m'a apporté la base légale, je lui ai apporté la connaissance de terrain. J'étais géographe, une des premières engagées de la CPDT. A partir de là mon expérience d'aménageur n'a fait que s'enrichir aux contacts d'autres disciplines.



Légende Anne-Catherine Klinkenberg

Je travaille aujourd'hui au Conseil wallon de l'environnement pour le Développement durable, un organe consultatif qui conseille les autorités publiques en matière d'environnement et aussi d'aménagement du territoire. Des documents de planification régionale aux projets soumis à études d'incidences, les dossiers défilent, variés et à échelle changeante. Mon écolage CPDT me permet justement de passer d'une échelle à l'autre et de faire les liens entre « compartiments » de l'environnement par le support commun qu'est le territoire.

Christophe Derzelle, géographe

Je travaille à la DG AGRI de la Commission européenne, dans l'unité de coordination de la politique de développement rural. Les principales tâches de l'unité sont la définition de la politique et le maintien de la cohérence dans la mise en oeuvre des programmes nationaux et régionaux. Je m'occupe particulièrement de la gestion des mesures environnementales et d'études d'évaluation des impacts de cette politique.

A ce titre, j'ai été amené à gérer des projets de recherches confiés à des centres de recherche externes. Après avoir connu la vie de chercheur à la CPDT, j'ai expérimenté l'autre côté du miroir comme administration commanditaire. Outre cette dimension « recherche » fort enrichissante offerte par la CPDT, l'apprentissage du travail auprès de la sphère politique est, elle aussi, très utile dans mes activités actuelles.

Olivier Denis, bio-ingénieur

Susciter des réflexions et concevoir des outils d'aide à la décision en matière de développement territorial, voilà ce que la CPDT m'a permis d'appréhender au travers de son cadre pluridisciplinaire.



Légende Olivier Denis

Et de l'aide à la décision à la proposition de décision, il n'y avait qu'un pas. C'est la raison pour laquelle j'ai rejoint le Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme en Région wallonne. Je contribue aux décisions tant en matière d'autorisations ministérielles et de permis d'environnement que de gestion environnementale.

Que sont-ils devenus ?

Laurent Aujean (Commission européenne), Helen Barthe-Batsalle (Hainaut-développement), Atheyatte Bellayachi (SPW-DGO3), Noémie Beys (Région Bruxelles-Capitale), Catherine Blin (Institut Eco-conseil), Julie Charles (commune de Braine l'Alleud), Alain Colard (Wallonie-Bruxelles International), Pierre Cornut (Université de Mons), Thomas Dawance (Agence Alter), Delphine Daxhelet (CATU commune de Ciney), Véronique Dechamps (SDRB), Sophie Deconinck (United Nations Environment Programme, Kenya), Véronique Degraef (Commission européenne), Bertrand de Longueville (European Union's Joint Research Center, Ispra, Italie), Tom De Schutter (Union des Villes et Communes), Christophe De Voghel (Bruxelles Mobilité), Nathalie Eckhardt (SNCB), Gaëlle Francart (Alter), Xavier Georges (SPW-DGO2), Emilie Goffin (CATU ville de Durbuy), Christophe Guisset (Outdoor Service Agence), Roger Hagelstein (Université catholique de Louvain-Promotion urbaine), Bénédicte Heindrichs (attachée parlementaire Ecolo), Bertrand Ippersiel (Institut de Conseil et d'Etudes en développement Durable), Julien Juprelle (IWEPS), François Leruth (SPW-DGO5), Bernard Lewkowicz (SPW-DGO6), Sophie Marischal (cabinet de l'échevin de l'aménagement du territoire - Ville de Namur), David Morelle (SPW-DGO4), Grégory Neubourg (APERÉ), Geoffrey Perpinin (Province de Liège), Joëlle Piraux (Agence belge de coopération au développement), Bertrand Regniers (DDG-chauffage alternatif), Caroline Setruk (CATU commune d'Ohey), Cédric Swennen (SPI+), Anne Timmermans (Espace-Environnement), Tanguy Van Loqueren (Fondation pour les Générations Futures), Yves Van de Casteele (Région Bruxelles-Capitale)...

Dossier

Etat du Territoire Wallon (1)

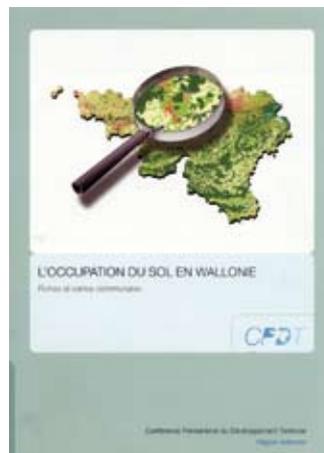
Les fiches de l'occupation du sol

Rassembler des données sur l'occupation du sol, les croiser avec celles de l'affectation du sol et d'autres données encore, cartographier ces différents éléments... voilà de quoi dresser le portrait des 262 communes wallonnes et du territoire wallon, sous forme de fiches. C'est à cette tâche que s'attelle pour la quatrième année une partie de l'équipe de l'expertise de veille « Etat du territoire wallon », Erika Lepers et Pierre Neri¹ sous la direction d'Yves Hanin.

Les données de l'occupation du sol approchent la réalité du terrain. Ainsi, la Wallonie a une superficie de 1 690 000 hectares pour près de 3 400 000 habitants, ce qui représente une densité de 200 habitants par km². Le territoire wallon est occupé pour moitié de terres agricoles, pour près d'un tiers de bois et près d'un dixième relève de fonctions urbaines (ce sont les terrains dits artificialisés, comme les bâtiments, les jardins, les carrières). « Les mêmes données sont disponibles pour chacune des communes wallonnes. Au début de notre expertise, le but était de rassembler l'ensemble des données relatives à l'occupation du sol en Région wallonne. Très vite, nous avons eu l'idée d'élaborer des cartes d'occupation du sol à partir de deux bases de données existantes : le PLI (le Plan de Localisation Informatique) qui est un fond de plan vectoriel, élaboré par la Région wallonne, reprenant les limites des parcelles cadastrales ainsi que la matrice cadastrale de l'Administration du cadastre qui donne une information sur la nature de chaque parcelle. Nous avons regroupé les 216 natures cadastrales en quinze catégo-

ries d'occupation du sol. Sur cette base, nous avons pu réaliser une carte de l'occupation du sol en 2004, pour la Wallonie mais aussi pour chacune des communes. »

Les données relatives à l'affectation réglementaire du sol sont fournies par le Plan de secteur, qui découpe le territoire wallon en zones, notamment celles destinées à l'urbanisation et celles non destinées à l'urbanisation. « En croisant les données d'occupation et d'affectation du sol, il est possible d'appréhender certains enjeux du développement territorial comme la disponibilité en terrains pour l'accueil de nouvelles activités économiques ou de nouveaux habitants, la protection des fonctions rurales du territoire



Nouvelle publication :

Un dépliant présente en six pages les fiches de l'occupation du sol.

Abondamment illustré, le dépliant propose à travers quelques exemples de découvrir les fiches de l'évolution de l'occupation du sol.

Le dépliant est téléchargeable sur le site de la CPDT (<http://cpdt.wallonie.be>). Il peut aussi être commandé à l'adresse suivante : publications@spw.wallonie.be.

ou encore la gestion parcimonieuse du sol... Ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est ce qu'il y a vraiment dans les zones destinées à l'urbanisation comme les zones d'habitat ou d'activité économique, de vérifier si la zone est saturée ou non et de faire une première estimation du potentiel foncier. Cela nous a d'ailleurs amené à élargir la réflexion au cours de la seconde année de recherche. La superficie encore non bâtie en zone

¹ L'équipe qui travaille sur l'occupation du sol a aussi compté précédemment Christophe Derzelle et Florence Brevers et a pu bénéficier de la contribution de David Morelle de la DGO4 (SPW).



Les fiches de l'occupation du sol

d'habitat n'est pas entièrement destinée à la construction car tous les terrains ne sont pas nécessairement urbanisables : il y a des terrains en zone Natura 2000, des terrains inondables, des terrains en contrainte karstique... Nous avons donc fait l'inventaire des contraintes et récolté le maximum de ces données. La troisième année, nous sommes encore allés plus loin dans la réflexion en nous demandant si le potentiel urbanisable restant offre une localisation adéquate. Nous avons développé des indicateurs de localisation optimale, de développement territorial durable. L'ensemble de ces travaux fait l'objet de différentes publications, à savoir : un article dans Territoire(s) wallon(s)² exposant l'impact du Plan de secteur sur la structuration actuelle du territoire, une note de recherche proposant la compilation des critères de localisation optimale des nouvelles activités et un dépliant présentant les fiches communales qui sont disponibles sur le site de la CPDT. »

Les fiches communales et régionale

Des fiches communales et régionale portant sur l'année 2004 étaient déjà accessibles sur le site de la CPDT (<http://cpdt.wallonie.be>) depuis près de deux ans, dans la rubrique « Etat du Territoire Wallon ». De nouvelles fiches, pour 2006, sont maintenant aussi en ligne. Elles rassemblent le même type d'informations que précédemment mais plus encore puisqu'elles comportent une partie évolutive. « Nous avons pu réaliser deux séries de cartes d'occupation du sol ; la première pour 2001 et la seconde pour 2006. Nous avons réalisé de nouvelles

fiches pour 2006, avec une partie évolution 2001-2006, y compris au niveau cartographique. Les fiches sont donc plus actuelles mais aussi plus complètes. »

Les fiches communales donnent de manière simple et claire l'information sous forme de chiffres, de graphiques et de cartes. Il y a aussi une fiche consacrée à la Région wallonne. Elle analyse l'occupation et l'affectation du sol sur l'ensemble du territoire wallon, présente l'évolution récente de l'occupation du sol et donne ainsi une référence pour les autres fiches : les commentaires permettent au lecteur d'interpréter les chiffres présentés dans les fiches communales et fournissent un point de comparaison avec ces derniers. On trouve également sur le site une note méthodologique expliquant les sources et le calcul des différentes données ainsi que les tableaux, figures et cartes. En ce qui concerne l'évolution de l'oc-

cupation du sol au niveau wallon entre 2001 et 2006, présentée dans la fiche régionale, on y découvre que les terrains artificialisés ont crû de 8 100 hectares en cinq ans, essentiellement au profit des terrains résidentiels (plus 6 160 hectares). La fiche rappelle que dans sa politique de développement de l'espace régional, la Région wallonne incite à une gestion parcimonieuse du sol en luttant contre la dispersion de l'habitat, en densifiant les zones destinées à l'urbanisation, en recyclant les terrains à l'abandon et en protégeant les ressources naturelles du sol et du sous-sol. « Les chiffres et cartes d'évolution de l'occupation du sol par commune vont permettre une plus grande prise de conscience et dès lors une meilleure gestion du sol. » Vous cherchez une commune en particulier ? Rien de plus simple : sélectionnez la commune désirée et d'un simple clic voilà apparaître la fiche en question.



Légende Vue de Charleroi 2009 (SPW-DGO4)

A quoi servent ces fiches ? « Cela permet aux communes de voir en un clin d'œil l'état de leur territoire, de dresser un état des lieux mais aussi de discerner les potentialités pour le futur. Comme il y a des cartes, elles peuvent aussi localiser précisément les différentes affectations du sol, les nouvelles occupations entre 2001 et 2006 ainsi que leur forme, par exemple en ruban. Cela leur donne aussi, à travers le croisement de la carte d'occupation du sol et le plan de secteur, ce qui leur reste comme potentiel urbanisable ainsi que la localisation de ce potentiel. »

Sur le site, de manière aussi simple, vous pouvez faire apparaître la carte d'occupation du sol de la commune désirée ou encore celle de l'évolution des terrains résidentiels et artificialisés entre 2001 et 2006. Allez donc le visiter, vous verrez : il est d'une grande convivialité d'utilisation.

² Voir l'article dans Territoire(s) wallon(s) n°2, décembre 2008 : « Occupation et affectation du sol, empreintes de la structure du territoire ? » par E. Lepers et D. Morelle.



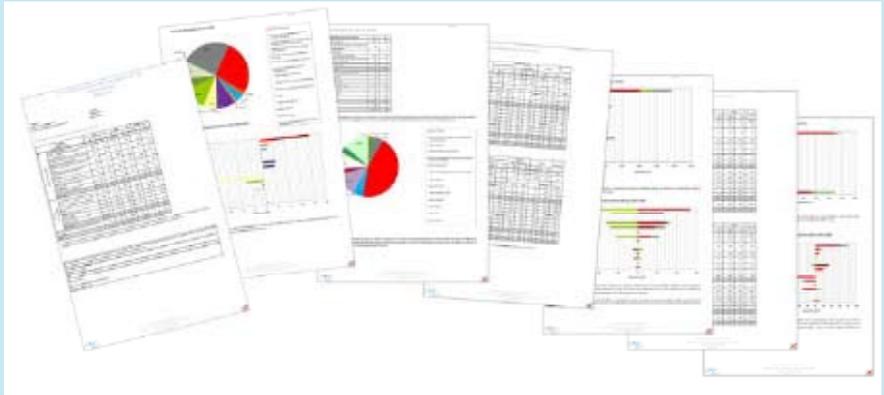
Les fiches de l'occupation du sol

Téléchargez les fiches et les cartes sur <http://cpdt.wallonie.be>

Les fiches communales et régionale d'évolution de l'occupation du sol présentent quatre approches :

- l'évolution des catégories d'occupation du sol ;
- les zones d'affectation du plan de secteur ;
- le caractère artificialisé des zones d'affectation du plan de secteur ;
- la répartition des catégories d'occupation du sol selon le plan de secteur.

Elles sont accompagnées de cartes elles aussi téléchargeables.



Extraits des cartes de Charleroi :

L'occupation du sol en 2006



L'évolution des terrains résidentiels et artificialisés entre 2001 et 2006



Etat du Territoire Wallon (2)

L'atlas en ligne

L'« Atlas des dynamiques territoriales » est un atlas en ligne. Ses cartes, complétées d'un commentaire ainsi que de la méthodologie, sont publiées sous forme de fiches accessibles de manière indépendantes les unes des autres sur le site de la CPDT, dans la rubrique « Etat du Territoire Wallon ». C'est à leur réalisation que travaille un chercheur de l'équipe de l'expertise de veille « Etat du territoire wallon », Pablo Medina Lockhart, sous la direction de Christian Vandermotten.

L'« Atlas des dynamiques territoriales » fait suite à la publication, sous forme papier, d'un premier atlas réalisé en 2002 dans la CPDT et intitulé « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie ». L'objectif était de proposer un support opérationnel aux options et politiques prioritaires d'aménagement à mener en vue d'arriver aux meilleures cohérences territoriales. Ce premier atlas peut toujours être consulté et téléchargé chapitre par chapitre sur le site de la CPDT¹. L'atlas actuel s'inscrit dans le prolongement de cette perspective. « L'idée est d'actualiser l'édition précédente et de l'élargir. Il s'agit d'offrir un état des lieux au travers de cartes portant sur des données statistiques facilement actualisables mais aussi de cartes présentant les cadres territoriaux dans lesquels les problèmes d'aménagement se posent, comme l'appartenance des communes aux intercommunales, aux zones de police, les maisons de l'urbanisme, les maisons du tourisme... Par ailleurs, il y aura aussi des cartes qui rendront compte de manière plus synthétique de problématiques de l'aménagement du territoire, réalisées à partir d'élaborations statistiques plus complexes et de typologies spatiales. L'atlas a finale-

ment un double objectif, à la fois l'analyse des structurations et un état des lieux tant statistique qu'administratif. »

Les premières cartes ont été publiées il y a moins d'un an et l'atlas s'enrichit régulièrement. Fin janvier, il comptait déjà plus de quarante-cinq fiches. « Au fur et à mesure qu'elles sont disponibles, les cartes sont mises en ligne sur le site de la CPDT. Elles sont insérées dans un tableau, organisé en rubriques. Ces dernières sont globalement calquées sur les huit grands objectifs du SDER, le Schéma de développement de l'espace régional : l'insertion de la Wallonie dans l'espace nord-ouest européen et son ouverture internationale ; le renouveau démographique et les dynamiques migratoires ; la maîtrise de l'urbanisation, le recentrage et la densification urbaine ; la qualité de l'environnement, en tant qu'objectif en soi mais aussi en tant qu'outil de développement territorial, à travers la valorisation du patrimoine urbain et rural ; le développement d'infrastructures de qualité ; la qualité des services et du capital humain qu'impose une insertion dans une économie avancée de la connaissance ; la mobilisation des acteurs. Les cartes

commentées sont classées en fonction de ces objectifs. » Il y a également des cartes à différentes échelles ? « Dans la même logique de répondre aux objectifs du SDER, nous n'avons pas voulu considérer une Wallonie unie et isolée, afin de prendre en compte l'insertion de la Wallonie dans l'espace européen. Les cartes sont donc publiées et commentées à trois échelles : la Wallonie, la Belgique et l'Europe du nord-ouest proche, c'est-à-dire une zone allant de Londres à Cologne et d'Amsterdam à Paris, les deux grands axes perpendiculaires, et le Luxembourg, ce qui permet aussi d'examiner les problèmes transfrontaliers dans le cadre de la Grande Région, élément également important pour la Wallonie. »

L'atlas en ligne est destiné à être régulièrement enrichi de nouvelles cartes. « C'est une source de documentation pour tous les acteurs du développement territorial, pour les chercheurs et aussi pour le grand public. Il contribue à la compréhension des caractéristiques de l'espace wallon. Il faudrait aussi y intégrer des cartes qui viennent d'autres travaux. Nous appelons les personnes qui ont des cartes, de la CPDT ou non, qui entrent dans le cadre

¹ Dans les rubriques « Etat du Territoire Wallon » ou « Publications »



des grands objectifs du SDER et qu'ils estiment intéressantes pour l'atlas, à nous les proposer. Ils peuvent éventuellement rédiger un commentaire, mais nous pouvons aussi nous en charger. Evidemment, il faut que la carte et le commentaire soient pertinents avec les objectifs de l'atlas, mais le grand avantage d'un atlas en ligne c'est qu'il peut être bien plus exhaustif que sur le papier. Autre avantage, il peut être aussi évolutif : nous remplacerons régulièrement les cartes pour les tenir à jour, tout en conservant les anciennes, accessibles sous forme d'archives. »

Allez donc faire un tour sur le site de la CPDT, <http://cpdt.wallonie.be/>, à la rubrique « Etat du Territoire Wallon » et téléchargez les fiches qui vous intéressent, entièrement ou page par page. La première page présente la carte associée de son commentaire (qui parfois se poursuit en page 2). Une autre page donne accès aux informations méthodologiques et statistiques ainsi qu'aux sources des données et aux auteurs. Enfin, une page propose la carte seule, en format A4. Bonne lecture !

Un dépliant présentant l'atlas en six pages est en cours de réalisation. Il pourra être téléchargé sur le site CPDT à la rubrique « Publications » ou être commandé à l'adresse suivante : publications@spw.wallonie.be.



L'atlas des dynamiques territoriales wallonnes présente trois échelles de carte (Wallonie, Belgique, Europe du nord-ouest) de façon à replacer la Wallonie dans son contexte européen.

Légende

Atlas des dynamiques territoriales

S le gradient de densité de population vers le nord et le sud de la Région se retrouve sur la carte du prix des terrains, d'autres facteurs modifient la carte, au premier rang desquels la pression des prix dans l'aire métropolitaine de Bruxelles, en Belgique voisine, mais aussi dans les zones d'influence de Luxembourg et d'Alsace-Champagne. La pression française est venue s'ajouter et modifierait aussi vers le Nord-Ouest la pression du capital. Les prix dans la périphérie française sont très d'ailleurs ceux de l'étranger voisin, mais sont plus élevés que dans celle de Charente. Les prix plus élevés, à Bruxelles et à Comines, peuvent être liés à une demande forte française qui franchit une forte pression française apparaît clairement à Douvreville, proche de Louvain.

Atlas des dynamiques territoriales

Prix de l'immobilier en Wallonie

Prix des terrains à bâtir en Wallonie (2003-2005)

Prix moyen des terrains dans le territoire Prix moyen des terrains en Belgique

11-40
41-50
51-70
71-100
101-120
121-175
176-243
243-403

Sources et auteurs

Atlas des dynamiques territoriales

Prix de l'immobilier en Belgique

Prix des maisons unifamiliales en Belgique (2003-2005)

Prix moyen des maisons dans le territoire Prix moyen des maisons en Belgique

41-70
71-80
81-100
101-140
141-200
201-300

Sources et auteurs

Atlas des dynamiques territoriales

Les services avancés dans l'Europe du nord-ouest

Les services avancés dans l'Europe du nord-ouest

Échelle de services avancés
Normes de l'Europe

100
75

Consultations et aides de services avancés
Autres villes importantes
Frontières nationales

Sources et auteurs

14



Formation

L'année se clôture par de nouvelles initiatives

Caroline Setruk



Ingénieur agronome, spécialisée en aménagement du territoire ; Conseillère en Mobilité (certificat CeM).

Conseillère en Aménagement du territoire et Urbanisme depuis deux ans à la commune d'Ohey.

Ohey est une petite commune rurale typique du Condroz, située dans la province de Namur. La commune, d'environ 4 500 habitants, est depuis peu marquée par la rurbanisation, ce qui la confronte à de nouvelles situations comme la hausse des prix du foncier mais aussi les attentes différentes d'une population aux modes de vie plus urbains.

Le 27 novembre 2008, tous les Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, les CATUs, se sont une nouvelle fois réunis à Namur pour la dernière journée de la formation du programme 2008. Caroline Setruk, qui n'est Conseillère que depuis deux ans, apprécie tout particulièrement ces journées de rencontre. « L'année passée, j'ai pu suivre le module « permis pour un ensemble résidentiel » qui se déroulait à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Cette première formation m'a permis de rafraîchir mes connaissances concernant les outils en aménagement du territoire et de faire connaissance avec mes collègues Conseillers. J'ai également pu me rendre compte de ce que pouvait offrir la CPDT,

que j'avais connue à ses débuts en tant que chercheuse, alors que les modules de formation n'existaient pas encore. Les journées plénières comme aujourd'hui offrent l'opportunité de nouer des contacts et de tisser des liens indispensables à l'échange d'expérience et d'information. La grande nouvelle du jour fut d'ailleurs l'annonce de la mise en fonction d'un forum destiné aux CATUs, ce qui va nous permettre de renforcer nos échanges et d'en faciliter la diffusion. »

Rencontre CATUs et fonctionnaire délégué

La rencontre entre les CATUs et les fonctionnaires délégués était attendue avec impatience depuis plusieurs mois. Lors du premier jour de formation de la session 2008, les Conseillers avaient élaboré en petits groupes une série de questions à poser au

fonctionnaire délégué de la direction extérieure de leur commune. En effet, les directions extérieures de la DGO4 traitent localement, en liaison avec les administrations communales, un certain nombre d'actes administratifs en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Les groupes se sont reformés à l'occasion la septième journée et les échanges ont pu commencer de manière très ouverte et conviviale, avec des questions pointues concernant tant des notions à clarifier que la façon de travailler, de transmettre les informations et d'être en contact plus étroit. Caroline Setruk en sort enthousiaste : « la rencontre en petits groupes avec le fonctionnaire délégué était pour moi très importante. Je n'avais jusqu'alors pas eu l'occasion de le rencontrer directement étant donné que les agents de son service se répartissent la prise en charge administrative des dossiers d'urbanisme des communes. Un tel échange avec l'administration régionale doit certainement être renouvelé dans le cadre des formations CPDT. Grâce à de telles rencontres, le fonctionnaire délégué peut mieux appréhender les attentes des Conseillers, tout comme nous avons pu nous-mêmes mieux cerner ses lignes de



Légende

Paysage condruzien caractéristique. Au centre, la ferme du Perron à Goesnes (Ohey).

Formation

conduite. Dès lors, le rôle de chacun en est renforcé car mieux défini. »

Lors de la table ronde de l'après-midi, les fonctionnaires délégués se diront très satisfaits par le dialogue constructif et le besoin de communication exprimé par les Conseillers, dont ils ont pu prendre la pleine mesure. Ils exprimeront le désir de pouvoir profiter eux aussi de journées de formation comme celle-ci : un bon aménagement du territoire n'est pas seulement le résultat de multiples règles mais est surtout le fruit d'une réflexion partagée.

Alors ce module ?

Un autre moment important de la journée fut la présentation des différents modules suivis par les Conseillers, histoire d'en faire un bilan mais surtout de leur permettre de faire le choix du module qu'ils suivront en 2009. Caroline Setruk a suivi cette année le nouveau module « Urbanisme durable et énergie ». « J'ai choisi ce module parce qu'il y a des nouveautés importantes dans la législation liée à cette matière mais aussi parce qu'il y a de nombreuses interactions entre les aspects énergétiques et l'urbanisme. Ces matières font partie intégrante du développement durable. Ohey, la commune au sein de laquelle je travaille, est une commune

dite « énerg-éthique », c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans une démarche volontariste en matière énergétique, appuyée par une Conseillère en énergie, qui partage son temps entre notre commune et celle de Gesves. Ce qui m'intéressait, c'était justement l'interface entre la question de l'énergie et celle de l'aménagement du territoire : il faut avoir une connaissance, une curiosité pour les matières qui se rejoignent de près ou de loin. De la même façon, j'ai suivi après mes études le certificat en mobilité car les problématiques concernant la mobilité sont indissociables de celles relatives à l'aménagement du territoire. L'énergie était un volet que je ne connaissais pas du tout et qu'on allait déléguer à une spécialiste. Je voulais savoir, tant d'un point de vue de la réflexion que d'un point de vue administratif, où s'arrêtait mon métier et où commençait le sien et comment se passer le relais. Je voulais aussi maîtriser techniquement les principales questions qui se posent par rapport à des bâtiments énergétiquement opérationnels au moment de traiter un permis d'urbanisme : par exemple de plus grandes baies, des zones de recul plus importantes, des débordements de toiture... Je voulais pouvoir démêler le vrai du faux et juger la qualité d'un dossier, notamment si pour tel motif, on peut tenter la dérogation ou non au RGBSR, le règlement général sur les bâtisses en site rural. Comme le disait le fonctionnaire délégué dans la discussion, parfois avec la législation on doit faire le grand écart : toute la difficulté réside dans le fragile équilibre entre le bon et bel aménagement du bâti et les performances énergétiques et les exigences environnementales à atteindre. Je vou-

lais assimiler certaines notions mais sans entrer dans les détails : les calculs énergétiques par exemple, c'est du ressort de la conseillère en énergie. Le module m'a permis de répondre à des questions très précises. J'ai beaucoup apprécié la façon dont les questions ont été abordées, avec



Légende La campagne oheytoise sous la neige (en avant-plan : le ruisseau du Lilot au pont de Jallet)

des exposés très diversifiés et des visites sur le terrain. A Villers-le-Bouillet, on a rencontré la CATU de la commune : c'était vraiment intéressant d'être confrontée à son homologue dans son travail quotidien. Au bout des cinq jours, j'ai l'impression d'avoir fait le tour du problème sous ses différentes facettes. »

Caroline Setruk a déjà choisi le module qu'elle aimerait suivre en 2009 : « Je voudrais m'inscrire à un voyage. On peut découvrir des pratiques qui fonctionnent dans le concret. Mais j'aimerais surtout qu'on puisse comprendre pourquoi un projet fonctionne, quels sont les éléments dans la mise en œuvre qui ont permis qu'il réussisse. C'est souvent toute une série de petites choses qui y participent et il faut les analyser à ce niveau. Si on veut être efficace, il nous faut arriver à convaincre le Collège et cela passe par une concrétisation de tous les détails qui en ont fait cette réussite. » Nous laissons la conclusion à Caroline : « La CPDT, pourvu que ça continue ! »



Légende Panneaux solaires thermiques sur une toiture de bâtiment traditionnel à Ohey.